

GROUPE DE TRAVAIL du 8 juillet 2009 sur les conditions de vie au travail

actions de communication pour l'ensemble des agents sur le Document unique d'évaluation des risques professionnels (duerp)

La démarche engagée autour du DUERP offre l'opportunité d'un dialogue approfondi autour des conditions de travail.

La rédaction du document unique doit être l'occasion d'instaurer une démarche participative avec les agents et d'aborder le travail réel comme base à la réflexion sur ce document.

Au-delà des formations et des groupes de travail d'ores et déjà engagés, il convient, à présent, de renforcer sensiblement la communication à destination de l'ensemble des agents. Il paraît, en effet, primordial qu'ils s'approprient cette démarche innovante dans le domaine de la prévention de la santé et de la sécurité au travail.

La DGFIP s'engage dans une démarche de communication ambitieuse autour du DUERP et se propose de décliner les actions d'information comme suit :

1. Les actions à court terme

1. Espace intranet

Il est rappelé ici la proposition de création d'un espace intranet dédié aux conditions de travail sur Ulysse (cf. Fiche n°13)

2. Publier un message sur la page d'accueil d'Ulysse

Il est proposé de mettre en ligne sur l'intranet Ulysse, dans la rubrique « actualités », un message d'information ponctuel à destination de l'ensemble des agents.

Il s'agit d'informer les agents sur la démarche du DUERP, ses modalités et sa mise en œuvre.

Ce message reprendrait les grandes lignes du document unique (cadre réglementaire, objectif, méthodologie) et afficherait le lien sur Alizé pour toute la documentation mise à disposition par la DPAEP.

3. Adresser une note aux agents

Les agents sont les premiers concernés par les risques professionnels auxquels ils sont exposés.

Cette note pourrait sensibiliser l'ensemble des agents à la démarche du DUERP et les inviter à participer activement au recensement des risques encourus dans le cadre de leur activité professionnelle.

Elle soulignerait l'importance d'une réflexion préalable sur leurs conditions de travail effectives, afin d'être en mesure d'apporter leur plus value personnelle au recensement des risques professionnels de leur service.

Il peut être envisagé, pour une information plus complète, d'annexer à cette note les fiches du DUERP reprises dans le Guide Pratique édité par la DPAEP.

2. Les actions à moyen terme

1. Rédiger une plaquette d'information

Une plaquette d'information générale, dont le format reste à définir (texte, copies d'écran, schémas...), reprendrait la démarche du document unique : objectif et finalité, forme et contenu (acteurs et étapes).

Cette plaquette serait disponible sous forme dématérialisée dans le cadre de l'espace dédié aux conditions de travail sur l'intranet Ulysse.

2. Organiser des réunions locales

Il est proposé des réunions de sensibilisation au DUERP à l'échelon local.

Les experts de la direction générale seraient à la disposition du réseau pour apporter des conseils dans l'animation et de contenu de ces réunions.

3. Organiser une rencontre nationale des ACO

Il est envisagé, dans un souci de mutualisation des bonnes pratiques, d'organiser des échanges entre ACO, à l'occasion d'une journée d'étude. Le DUERP y serait bien entendu abordé.

Cette rencontre nationale pourrait se tenir au cours du 4ème trimestre 2009 (cf. Fiche n°4).

4. Intégrer le DUERP dans le dispositif de formation

Il conviendrait dès à présent d'inclure dans le dispositif de formation un module spécifiquement dédié au DUERP, afin de sensibiliser les agents de toute catégorie à l'évaluation des risques professionnels.

Ce module, à géométrie variable selon les publics visés, devrait concerner non seulement la formation initiale des cadres A+, A et B à la DRF et l'ENT, des cadres C pour le stage initial de formation, mais également les formations en cours de carrière, notamment lors des différentes promotions internes (cadres et non cadres).